



A Gold Resource
Royalty Company

**RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL
2019**

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL POUR LA PÉRIODE
DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2019

SOMMAIRE

I.	Rapport semestriel d'activité	3
II.	Comptes sociaux (Normes françaises)	9
III.	États financiers intermédiaires résumés non audités (Normes IFRS)	30
IV.	Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle	47
V.	Attestation des responsables	51



A Gold Resource
Royalty Company

Rapport semestriel d'activité
pour le semestre clos le 30 juin 2019



RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2019

Aperçu d'EURO

EURO Ressources S.A. ("EURO" ou la "Société") est une société française dont l'actif principal est la redevance versée par IAMGOLD Corporation ("IAMGOLD") portant sur la production aurifère de la mine d'or Rosebel au Suriname (la "Redevance Rosebel"). La mine d'or Rosebel est détenue à 95 % et exploitée par IAMGOLD. EURO reçoit des paiements trimestriels versés par IAMGOLD au titre de cette redevance. La Société détient également un droit de redevance sur les concessions Paul Isnard, et des titres négociables.

EURO a environ 62,5 millions d'actions en circulation. Au 30 juin 2019, IAMGOLD France S.A.S. (« IAMGOLD France »), une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détenait environ 89,71 % de toutes les actions en circulation d'EURO. Selon la réglementation (article L.233-7 du Code de commerce), IAMGOLD France a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 septembre 2018, le seuil de 90 % des droits de vote d'EURO. Au 30 juin 2019, IAMGOLD France détenait 56.058.191 actions représentant 112.116.382 droits de vote, soit environ 94,25 % des droits de vote d'EURO. Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

Sociétés contrôlées

Au 30 juin 2019, EURO au capital de 624.912,81 €, ne contrôle aucune société. Conformément à la réglementation française, seuls les comptes sociaux de la Société seront soumis au vote des actionnaires.

Cependant, compte tenu de la réglementation canadienne, la Société ayant été cotée à la Bourse de Toronto au Canada jusqu'au 17 juillet 2009 et ayant encore un certain nombre d'actionnaires canadiens, elle doit à ce titre pour les besoins canadiens continuer à publier au Canada des comptes conformément aux normes internationales d'information financière ("IFRS"). Afin de respecter le principe de l'équivalence d'information prévu dans le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF"), la Société a donc établi des états financiers IFRS qui feront partie du rapport financier semestriel, mais qui ne seront pas soumis à l'approbation des actionnaires de la Société.

En 2019, les actions de la Société étaient cotées sur le compartiment B d'Euronext Paris sous le symbole "EUR".

Évolution des affaires, des résultats et de la situation financière

Le présent rapport semestriel d'activité, arrêté au 8 août 2019, doit être lu conjointement avec, et est relatif, aux comptes sociaux de la Société pour le semestre clos le 30 juin 2019 et à ses annexes. Les comptes sociaux sont exprimés en euros (€).

(a) Règles comptables

EURO ne contrôlant pas de sociétés au 30 juin 2019 et ne devant pas en conséquence présenter à ses actionnaires des comptes établis selon les IFRS, les comptes sociaux au 30 juin 2019 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général (règlement de l'ANC no 2014-03) approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et publié au Journal Officiel le 15 octobre 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans ces comptes intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

(b) Bilan

Le total des actifs au bilan au 30 juin 2019 s'élevait à 39.130.224 € (42.955.445 € au 31 décembre 2018).

(c) Liquidités et sources de financement

Au 30 juin 2019, le montant des disponibilités s'élevait à 23.141.981 € (31 décembre 2018 : 25.711.225 €). EURO estime que sa capacité d'autofinancement est suffisante pour financer ses besoins opérationnels courants.

(d) Autres titres immobilisés

EURO détient des investissements en titres négociables dans des sociétés minières présentes sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables.

Au 30 juin 2019, ces titres comprenaient 19.095.345 actions de Columbus Gold Corp. (« Columbus ») (11,3% des actions en circulation au 30 juin 2019 ; 12% au 31 décembre 2018), et 3.819.069 actions d'Allegiant Gold Ltd (« Allegiant ») (6,2% des actions en circulation au 30 juin 2019 ; 6,3% au 31 décembre 2018).

Ces investissements en titres négociables sont comptabilisés initialement à leur valeur vénale qui correspond à la valeur de marché à la date de transaction, s'agissant de titres de sociétés cotées. À chaque date d'arrêt des comptes, après avoir comparé la juste valeur (cours moyen du dernier mois auxquels s'applique le dernier cours de change à la date d'arrêt) et le coût d'entrée, il en résulte des plus-values latentes ou des moins-values latentes. Les moins-values latentes doivent faire l'objet de dépréciations comptabilisées au compte de résultats. Lorsque la juste valeur à la date d'arrêt des comptes est supérieure à la valeur nette comptable mais inférieure au coût (brut) d'entrée, il ne s'agit pas d'une plus-value mais d'une diminution d'une moins-value antérieurement constatée sous forme de dépréciation ; cette diminution doit être constatée sous forme de reprise de dépréciation.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2019, la Société a constaté une dépréciation pour baisse de valeur des titres de 364.808 € à la suite de la baisse des cours des titres de Columbus et Allegiant (2018 – 1.614.590 €), comptabilisée dans les charges financières à l'état des résultats.

Au 30 juin 2018, EURO a comptabilisé un gain de 1.698.919 € dans les produits financiers à l'état des résultats sur la base de la juste valeur des actions d'Allegiant reçues.

(e) Dépréciation des immobilisations incorporelles

Les valeurs comptables des actifs relatifs aux redevances de la Société sont revues à chaque clôture afin de déterminer s'il existe un quelconque indice de perte de valeur. Aucun indicateur de ce type n'a été identifié pour les actifs incorporels relatifs à la redevance Rosebel. En ce qui concerne les actifs incorporels relatifs à la redevance Paul Isnard (représentant un montant de 4,2 M € dans les comptes semestriels), certains faits et circonstances représentaient un potentiel indice de perte de valeur au 30 juin 2019.

En janvier 2019, la Commission nationale du débat public (CNDP) en France a désigné deux garants responsables de la participation du public au développement du projet jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur les demandes de permis. Au 30 juin 2019, leurs conclusions n'étaient pas encore finalisées.

Le 23 mai 2019, M. François de Rugy, ancien ministre de la Transition écologique et de la Solidarité, a déclaré, à l'issue de la première réunion du Conseil de défense écologique,

- i) que le projet était incompatible, dans «son état actuel», avec les exigences de protection de l'environnement et
- ii) qu'une proposition de réforme du code minier français aurait lieu d'ici fin 2019.

Le même jour, la Compagnie Minière Montagne d'Or (*la joint venture*) a publié un communiqué de presse dans lequel la société réaffirmait sa volonté de mener un dialogue ouvert et constructif avec toutes les parties prenantes et prenait note de la volonté exprimée par le gouvernement d'accélérer la réforme du code minier. Cette modernisation devrait intégrer les nouvelles exigences environnementales et clarifier le cadre des opérations minières en France.

Les récentes déclarations du gouvernement français concernant le projet Montagne d'Or, à laquelle la redevance Paul Isnard est attachée, créent une incertitude quant à la délivrance des différentes autorisations et permis non encore obtenus et nécessaires au développement du projet, et peuvent ainsi potentiellement affecter les capacités opérationnelles et financières du projet. La non obtention des permis d'exploitation entraînerait la nécessité de déprécier en totalité la valeur nette comptable des actifs relatifs à la redevance Paul Isnard. Les travaux se poursuivent néanmoins à la fois sur la conception du projet et sur le cadre environnemental qui l'entoure.

Dans ces circonstances, la société maintient la même hypothèse que dans le test de dépréciation effectué au 31 décembre 2018. De l'avis de la Société, il est, à ce stade, prématuré de conclure qu'une dépréciation devrait être comptabilisée sur les actifs relatifs à la redevance Paul Isnard. La société continue donc de présumer que les diverses autorisations et permis seront accordés dans des conditions permettant à la joint venture de poursuivre ce projet, bien que le calendrier soit quelque peu incertain. Aucune dépréciation n'a donc été comptabilisée dans les états financiers au 30 juin 2019.

(f) Capitaux propres

Compte tenu du résultat du semestre clos le 30 juin 2019 qui s'élevait à un bénéfice de 8.252.911 €, les capitaux propres sociaux de la Société s'élevaient au 30 juin 2019 à 38.581.243 €.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire annuelle des actionnaires du 22 mai 2019 a approuvé un dividende d'un montant de 12.498.256 € (0,20 € par action) qui a été payé aux actionnaires de la Société le 13 juin 2019.

(g) Résultats

Les comptes sociaux semestriels d'EURO présentent un bénéfice net de 8.252.911 € pour le semestre clos le 30 juin 2019 contre 8.532.963 € au cours de la même période en 2018.

(h) Comparaison des résultats des semestres clos le 30 juin 2019 et le 30 juin 2018

Selon le référentiel comptable français, les autres produits d'exploitation (hors gain de change) se sont établis à 12.387.727 € pour le semestre clos le 30 juin 2019, en hausse par rapport aux 11.578.140 € au cours du semestre clos le 30 juin 2018. Ces produits proviennent principalement de la redevance de la mine Rosebel de 12.465.036 € comparativement à 11.423.623 € au cours du semestre clos le 30 juin 2018. La hausse de ces produits est principalement attribuable à l'affaiblissement de l'euro (0,8 million €), et l'augmentation de la production laquelle s'est établie à 147.744 onces au cours du premier semestre clos le 30 juin 2019, contre 142.371 onces durant le premier semestre de 2018 (0,4 million €), en partie contrebalancée par l'incidence d'une baisse du cours moyen de l'or à 1.307 dollars américains l'once contre 1.317 dollars américains l'once durant le semestre clos le 30 juin 2018 (0,1 million €). Au cours du premier semestre de 2019, des redevances de tierce partie en

Guyane Française ont été renversées à la suite d'une surévaluation des redevances à recevoir de -0,1 million € comparativement à des produits de 0,2 million € au cours du premier semestre de 2018.

Les charges d'exploitation (hors dotations aux amortissements) se sont élevées à 464.013 € pour le semestre clos le 30 juin 2019 contre 452.094 € pour la même période en 2018. Cette hausse s'explique principalement par des charges administratives plus élevées.

Les dotations aux amortissements sur les actifs intangibles du premier semestre de 2019 se sont élevées à 212.325 € comparativement à 204.605 € pour la même période en 2018. Cette hausse en 2019 est liée à la production d'onces d'or plus élevée de la mine Rosebel.

Les résultats financiers comprennent une différence positive de change sur les comptes bancaires de 372.099 € au cours des six premiers mois de 2019 comparativement à une différence positive de change sur les comptes bancaires de 805.288 € au cours du premier semestre de 2018. Cet écart de change positif en 2019 par rapport à l'écart positif en 2018 est principalement dû à un renforcement de l'euro par rapport au dollar américain en 2019 comparativement à un affaiblissement en 2018.

La Société a constaté une dépréciation pour baisse de valeur des titres de 364.808 € à la suite de la baisse des cours des titres négociables pour le premier semestre de 2019 comparativement à 1.614.590 € pour la même période en 2018. Au 30 juin 2018, un gain hors trésorerie de 1.698.919 € a été comptabilisé relativement aux titres reçus d'Allegiant.

Les revenus d'intérêts étaient de 406.516 € pour le semestre clos le 30 juin 2019 comparativement à 187.942 € pour la même période en 2018. Cette hausse est principalement liée aux soldes des comptes bancaires plus élevés en 2019.

Durant le premier semestre clos le 30 juin 2019, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur les bénéfices de 3.874.806 €, contre un montant 3.607.764 € au premier semestre de 2018. La hausse s'explique principalement par l'incidence de la variation de la juste valeur des titres, contrebalancée par les écarts de conversion.

Transactions entre parties liées

Les transactions intervenues au cours du semestre entre les parties liées au sens de l'article R123-199-1 du Code de commerce qui entrent dans le champ d'application de l'article R 123-198, 11° du même code sont les suivantes :

Les produits des redevances liées à la mine Rosebel au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2019 étaient de 12.465.036 € contre 11.423.623 € pour la même période en 2018. Au 30 juin 2019, 6.406.121 € restaient à recevoir et étaient inclus dans les créances clients (31 décembre 2018 – 6.796.115 €).

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2019, la Société a comptabilisé des honoraires de soutien d'un montant total de 40.598 € comparativement à 38.999 € au cours de la même période de 2018. Ces frais sont inclus dans les charges d'exploitation. Le montant à payer s'y rattachant au 30 juin 2019 était de 9.771 € (23.887 € au 31 décembre 2018) et était inclus dans les dettes fournisseurs.

Évolution prévisible de l'activité en 2019

La production de la mine Rosebel devrait s'établir entre 292.000 onces et 307.000 onces en 2019. Il est prévu que la redevance Rosebel apportera à la Société des produits compris entre environ 22,1 millions d'euros et 23,3 millions d'euros (soit entre 25,5 millions de dollars américains et 26,8 millions de dollars américains) en 2019. Ces produits avant impôt sont basés sur un cours de l'or établi à 1.225 dollars américains l'once et sur un taux de change de 1,15 dollar américain pour 1 euro. L'incidence des fluctuations du cours moyen de l'or sur les produits annuels d'EURO, sur la base d'une production estimée de 300.000 onces, se chiffrerait à environ 2,9 millions de dollars américains pour chaque variation de 100 dollars américains l'once. L'incidence d'une fluctuation de 5 % du taux de change moyen sur les produits annuels d'EURO avoisinerait 1,1 million d'euros. Les flux de trésorerie d'EURO devraient être affectés principalement par le versement d'impôts sur le résultat. La Société conserve certaines disponibilités afin de poursuivre des opportunités susceptibles de renforcer l'activité de la Société sur le long terme.

*
* *

Le Conseil d'administration



A Gold Resource
Royalty Company

**Comptes sociaux (Normes françaises)
pour la période du
1^{er} janvier au 30 juin 2019**

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2019 au 30/06/2019

EURO RESSOURCES S.A.

23 rue du roule
75001 PARIS

Siret : 39091908200086



GVA EURAUDIT

Société par actions simplifiée d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes inscrite aux tableaux
de l'Ordre et de la Compagnie de Paris

Sommaire

1. Comptes annuels	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
Annexe	6
<i>Règles et méthodes comptables</i>	7
<i>Faits caractéristiques</i>	10
<i>Notes sur le bilan</i>	11
<i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	16
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	17
<i>Identité des sociétés mères consolidant les comptes</i>	18

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2019 au 30/06/2019

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	15 340 634	8 402 546	6 938 088	7 150 413
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	5 945 036	3 328 977	2 616 059	2 980 867
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	21 285 670	11 731 523	9 554 147	10 131 280
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	6 422 233	16 112	6 406 121	6 892 115
Autres créances	18 094		18 094	220 824
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	23 141 981		23 141 981	25 711 225
Charges constatées d'avance (3)	9 880		9 880	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	29 592 188	16 112	29 576 076	32 824 165
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	50 877 859	11 747 635	39 130 224	42 955 445
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/06/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	624 913	624 913
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	158 097	158 097
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	62 496	62 496
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	29 482 825	26 152 488
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	8 252 911	15 828 594
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	38 581 243	42 826 588
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	9 771	21 634
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 356	82 738
Dettes fiscales et sociales	429 913	6 750
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	20 941	17 736
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	548 981	128 857
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	39 130 224	42 955 445
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	548 981	128 857
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	30/06/2019	30/06/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			2 521	127 107
Autres produits			12 387 727	11 578 140
Total produits d'exploitation (I)			12 390 248	11 705 246
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			243 552	257 727
Impôts, taxes et versements assimilés			159 377	153 854
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			212 325	204 605
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			16 112	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			44 972	40 512
Total charges d'exploitation (II)			676 338	656 699
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			11 713 910	11 048 548
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				1 698 919
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			406 516	187 942
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change			372 099	805 288
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			778 615	2 692 149
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			364 808	1 614 590
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			364 808	1 614 590
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			413 807	1 077 559
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			12 127 717	12 126 106

Compte de résultat (suite)

	30/06/2019	30/06/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		14 621
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		14 621
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		14 621
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	3 874 806	3 607 764
Total des produits (I+III+V+VII)	13 168 863	14 412 016
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 915 952	5 879 053
BENEFICE OU PERTE	8 252 911	8 532 963
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2019 au 30/06/2019

Annexe

Règles et méthodes comptables

EURO RESSOURCES S.A. (ci-après "EURO" ou la "Société") est cotée sur le marché Euronext Paris sous la référence FR0000054678.

Annexe au bilan avant répartition du semestre clos le 30 juin 2019

Le total du bilan au 30 juin 2019 est de 39.130.224 € et le compte de résultat de la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, présenté sous forme de liste, dégage un bénéfice de 8.252.911 €.

Cette situation intermédiaire a une durée de 6 mois, recouvrant la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes intermédiaires.

Ces comptes intermédiaires ont été arrêtés le 8 août 2019 par le Conseil d'administration de la Société.

Règles comptables

Les comptes intermédiaires du semestre clos le 30 juin 2019 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général (règlement de l'ANC n°2014-03) approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et publié au Journal Officiel le 15 octobre 2014. Ce règlement a été modifié, notamment par les règlements suivants :

- Le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 approuvé par arrêté du 4 décembre 2015 relatif à la définition du fonds commercial, l'évaluation des actifs corporels et incorporels postérieurement à leur date d'acquisition, le mali technique de fusion ;
- Le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 approuvé par arrêté du 26 décembre 2016.

Les sociétés industrielles et commerciales doivent appliquer le règlement ANC no 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture. Ce règlement est d'application obligatoire aussi bien pour les comptes sociaux que pour les comptes consolidés établis en règles françaises (Règlement 99-02) des entreprises industrielles et commerciales. Les résultats de change sur les dettes et créances commerciales sont désormais enregistrés en résultat d'exploitation.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans ces comptes intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros (€).

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti, en utilisant une méthode d'amortissement sur une durée d'utilité fonction de ses caractéristiques propres.

Les immobilisations incorporelles incluses dans Concessions, brevets et licences, sont composées de :

Droits à redevances Rosebel :

Ces droits correspondent au 30 juin 2019, aux droits à redevances relatifs à la mine Rosebel pour une valeur brute de 11.145.984 € et une valeur nette de 2.743.438 €.

Ces droits sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, déterminés en fonction du niveau de production attendu de la mine et sont amortis en fonction de leur durée d'exploitation réelle.

La redevance Rosebel payée par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD »), qui porte sur la première tranche de 7 millions d'onces d'or produites par la mine, est calculée en fonction de la production d'or de la mine Rosebel et du cours de l'or (« Afternoon London Price »). Au 30 juin 2019, la mine Rosebel avait produit depuis son entrée en production 5,1 millions d'onces d'or, et il restait environ 1,9 millions d'onces d'or à extraire en vertu de ce contrat de redevance. Les réserves prouvées et probables de la mine Rosebel étaient estimées à 3,8 millions d'onces au 31 décembre 2018. Ces réserves n'incluent pas les réserves liées au gisement Saramacca de la mine Rosebel puisqu'elles ne sont pas incluses dans la définition de la propriété selon le contrat de redevance. La redevance est calculée sur la base de 10 % du cours de l'or supérieur à 300 dollars américains par once pour les minerais tendres et transitionnels, et supérieur à 350 dollars américains par once pour les minerais de roche dure et, dans chaque cas, déduction faite d'une redevance fixe de 2 % de la production versée en nature au gouvernement du Suriname.

La dotation aux amortissements de ces droits est égale au produit des quantités extraites de la période par la valeur nette comptable des droits au 1^{er} janvier, divisé par les quantités restantes à extraire à cette même date.

Règles et méthodes comptables

Conformément au plan comptable général, toute modification significative de l'estimation de la réserve globale de la mine entraînera la révision prospective du plan d'amortissement des droits.

Droits à redevances Paul Isnard :

D'une valeur brute et nette de 4.194.650 €, ces droits correspondent, en application de la convention d'option signée avec Columbus Gold Corp. (« Columbus »), au droit à redevance sur la production nette d'affinage couvrant les concessions Paul Isnard et une zone d'intérêts entourant les concessions en Guyane Française détenues dans le cadre d'un accord de coentreprise entre Columbus Gold Corp. et Nord Gold SE (Compagnie Minière Montagne d'Or).

Cette redevance est de 1,8 % sur la première tranche de 2 millions d'onces d'or, et de 0,9 % sur la tranche suivante de 3 millions d'onces d'or. Cet actif sera amorti à hauteur des quantités extraites de l'année et rapportées à 5 millions d'onces d'or correspondant au plafond des droits à redevance.

Dépréciation des immobilisations incorporelles

Les valeurs comptables des actifs relatifs aux redevances de la Société sont revues à chaque clôture afin de déterminer s'il existe un quelconque indice de perte de valeur. Aucun indicateur de ce type n'a été identifié pour les actifs incorporels relatifs à la redevance Rosebel. En ce qui concerne les actifs incorporels relatifs à la redevance Paul Isnard (représentant un montant de 4,2 M € dans les comptes semestriels), certains faits et circonstances représentent un potentiel indice de perte de valeur au 30 juin 2019.

En janvier 2019, la Commission nationale du débat public (CNDP) en France a désigné deux garants responsables de la participation du public au développement du projet jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur les demandes de permis. Au 30 juin 2019, leurs conclusions n'étaient pas encore finalisées.

Le 23 mai 2019, M. François de Rugy, ancien ministre de la Transition écologique et de la Solidarité, a déclaré, à l'issue de la première réunion du Conseil de défense écologique,

- i) que le projet était incompatible, dans «son état actuel», avec les exigences de protection de l'environnement et
- ii) qu'une proposition de réforme du code minier français aurait lieu d'ici fin 2019.

Le même jour, la Compagnie Minière Montagne d'Or (la joint venture) a publié un communiqué de presse dans lequel la société réaffirmait sa volonté de mener un dialogue ouvert et constructif avec toutes les parties prenantes et prenait note de la volonté exprimée par le gouvernement d'accélérer la réforme du code minier. Cette modernisation devrait intégrer les nouvelles exigences environnementales et clarifier le cadre des opérations minières en France.

Les récentes déclarations du gouvernement français concernant le projet Montagne d'Or, à laquelle la redevance Paul Isnard est attachée, créent une incertitude quant à la délivrance des différentes autorisations et permis non encore obtenus et nécessaires au développement du projet, et peuvent ainsi potentiellement affecter les capacités opérationnelles et financières du projet. La non obtention des permis d'exploitation entraînerait la nécessité de déprécier en totalité la valeur nette comptable des actifs relatifs à la redevance Paul Isnard. Les travaux se poursuivent néanmoins à la fois sur la conception du projet et sur le cadre environnemental qui l'entoure.

Dans ces circonstances, la société maintient la même hypothèse que dans le test de dépréciation effectué au 31 décembre 2018. De l'avis de la Société, il est, à ce stade, prématuré de conclure qu'une dépréciation devrait être comptabilisée sur les actifs relatifs à la redevance Paul Isnard. La société continue donc de présumer que les diverses autorisations et permis seront accordés dans des conditions permettant à la joint venture de poursuivre ce projet, bien que le calendrier soit quelque peu incertain. Aucune dépréciation n'a donc été comptabilisée dans les Etats Financiers au 30 juin 2019.

Autres titres immobilisés – Titres négociables

EURO détient des investissements en titres négociables dans des sociétés minières présentes sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables.

Au 30 juin, 2019, ces titres comprenaient 19.095.345 actions de Columbus Gold Corp. (« Columbus ») (11,3% des actions en circulation au 30 juin 2019 ; 12% au 31 décembre 2018), et 3.819.069 actions d'Allegiant Gold Ltd (« Allegiant ») (6,2% des actions en circulation au 30 juin 2019 ; 6,3% au 31 décembre 2018).

Ces investissements en titres négociables sont comptabilisés initialement à leur valeur vénale qui correspond à la valeur de marché à la date de transaction, s'agissant de titres de sociétés cotées. À chaque date d'arrêt des comptes, après avoir comparé la juste valeur (cours moyen du dernier mois auxquels s'applique le dernier cours de change à la date d'arrêt) et le coût d'entrée, il en résulte des plus-values latentes ou des moins-values latentes. Les moins-values latentes doivent faire l'objet de dépréciations comptabilisées au compte de résultats. Lorsque la juste valeur à la date d'arrêt des comptes est supérieure à la valeur nette comptable mais inférieure au coût (brut) d'entrée, il ne s'agit pas d'une plus-value mais d'une diminution d'une moins-value antérieurement constatée sous forme de dépréciation ; cette diminution doit être constatée sous forme de reprise de dépréciation.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2019, la Société a constaté une dépréciation complémentaire pour baisse de valeur des titres de 364.808 € à la suite de la baisse des cours des titres de Columbus et Allegiant (1.614.590 € au 30 juin 2018).

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de fin de période est inférieure à la valeur comptable.

Transactions en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin de période. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au compte de résultats en différences de change.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités en comptes courants bancaires. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Changement de méthodes

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables au cours de la période.

Transactions entre parties liées

Les transactions intervenues au cours de l'exercice entre les parties liées au sens de l'article R123-199-1 du Code de commerce qui entrent dans le champ d'application de l'article R 123-198, 11° du même code sont les suivantes :

Les produits des redevances liées à la mine Rosebel au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2019 étaient de 12.465.036 € contre 11.423.623 € pour la même période en 2018.

Au 30 juin 2019, 6.406.121 € restaient à recevoir et étaient inclus dans les créances clients (31 décembre 2018 – 6.796.115 €).

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2019, la Société a comptabilisé des honoraires de soutien d'un montant total de 40.598 € comparativement à 38.999 € au cours de la même période de 2018. Ces frais sont inclus dans les charges d'exploitation. Le montant à payer s'y rattachant au 30 juin 2019 était de 9.771€ (23.887 € au 31 décembre 2018) et était inclus dans les dettes fournisseurs.

Charge d'impôts

Conformément à la recommandation CNC n°99-R-01, la charge d'impôt sur les sociétés a été évaluée en appliquant au résultat actuel avant impôt de la période, le taux effectif moyen estimé pour l'exercice 2019 soit 31,95% au 30 juin 2019 (en 2018, le taux d'impôt sur les sociétés applicables au résultat avant impôts était de 28% pour la première tranche de 500.000 € et de 33.33% pour le reliquat).

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Les principaux actifs de la Société sont une redevance sur la mine d'or Rosebel au Suriname (la « redevance Rosebel »), une redevance relative aux concessions Paul Isnard et des titres négociables. La redevance Rosebel est payable par IAMGOLD.

La mine d'or Rosebel est détenue à 95 % par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD ») et elle est exploitée par IAMGOLD.

EURO RESSOURCES a environ 62,5 millions d'actions en circulation. IAMGOLD France S.A.S. (« IAMGOLD France »), une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détenait environ 89,71 % de toutes les actions en circulation d'EURO RESSOURCES au 30 juin 2019.

Selon la réglementation (article L.233-7 du code de commerce de la France), IAMGOLD France a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 septembre 2018, le seuil de 90% des droits de vote d'EURO RESSOURCES.

Au 30 juin 2019, IAMGOLD France détenait 56.058.191 actions représentant 112.116.382 droits de vote, soit 94,25% des droits de vote d'EURO RESSOURCES. Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

Distribution de dividendes

L'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires du 22 mai 2019 a approuvé un dividende d'un montant de 12.498.256 € (0,20 € par action) qui a été payé aux actionnaires de la Société le 13 juin 2019.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 340 634			15 340 634
Immobilisations incorporelles	15 340 634			15 340 634
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	5 945 036			5 945 036
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	5 945 036			5 945 036
ACTIF IMMOBILISE	21 285 670			21 285 670

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 190 221	212 325		8 402 546
Immobilisations incorporelles	8 190 221	212 325		8 402 546
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	8 190 221	212 325		8 402 546

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 450 207 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 422 233	6 422 233	
Autres	18 094	18 094	
Charges constatées d'avance	9 880	9 880	
Total	6 450 207	6 450 207	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	2 964 169	364 808		3 328 977
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières		16 112		16 112
Total	2 964 169	380 920		3 345 089
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		16 112		
Financières				
Exceptionnelles				

Au 30 juin 2019, la dépréciation des immobilisations financières concernent :

- les titres Colombus à hauteur de 1.937.831 €
- les titres Allegiant à hauteur de 1.391.147 €

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 624 912,81 Euros décomposé en 62 491 281 titres d'une valeur nominale de 0,01 Euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 548 981 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)	9 771	9 771		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 356	88 356		
Dettes fiscales et sociales	429 913	429 913		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	20 941	20 941		
Produits constatés d'avance				
Total	548 981	548 981		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FRANCE - FNP	88 356
ETAT TAXES A PAYER	3 136
Total	91 492

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT. D AVANCE	9 880		
Total	9 880		

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 31/12/2018	Affectation du résultat	Distribution de dividende	Résultat 30/06/2019	Solde au 30/06/2019
Capital social	624 913				624 913
Primes d'émission	123 567				123 567
Bon de souscription	34 530				34 530
Réserve légale	62 496				62 496
Report à nouveau	26 152 488	15 828 594	-12 498 256		29 482 825
Résultat	15 828 594	-15 828 594		8 252 911	8 252 911
TOTAL	42 826 588		- 12 498 256	8 252 911	38 581 243

Notes sur le compte de résultat

Reprises sur provisions (et amortissements)

Le poste intitulé « Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges » est constitué des gains de change sur créances.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Dénomination sociale	Ayant son siège social à
IAMGOLD CORPORATION	401 Bay Street, Suite 3200, PO Box153 Toronto, Ontario, Canada M5H 2Y4



EURO
Ressources ^{SA}

A Gold Resource
Royalty Company

États financiers intermédiaires
résumés non audités (Normes IFRS)
Deuxième trimestre clos le 30 juin 2019

Sommaire

Bilans	3
Comptes de résultat	4
États du résultat global	5
Tableaux des flux de trésorerie	6
Tableaux de variation des capitaux propres	7
Notes aux états financiers intermédiaires résumés	8 – 17

Bilans
(non audités)
(en milliers d'euros)

	Notes	30 juin 2019	31 décembre 2018
Actifs non courants		€ 10,793	€ 11,578
Redevances	4	8,241	8,438
Titres négociables	5	2,552	3,140
Actifs courants		29,576	32,824
Créances clients	6	6,406	6,892
Autres actifs courants		28	26
Créance d'impôt sur le résultat		-	195
Trésorerie	7	23,142	25,711
Total des actifs		€ 40,369	€ 44,402
Capitaux propres		€ 39,455	€ 43,849
Capital social	8.1	625	625
Primes d'émission	8.1	84	84
Autres réserves		30,544	27,417
Résultat net de la période		8,202	15,723
Passifs non courants		365	424
Impôts différés		365	424
Passifs courants		549	129
Dettes fournisseurs et passifs courants		127	129
Impôt sur le résultat à payer		422	-
Total des passifs et capitaux propres		€ 40,369	€ 44,402
Passifs éventuels	15		

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés non audités.

Comptes de résultat
(non audités)
(en milliers d'euros, sauf pour les montants par action)

	Notes	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
		2019	2018	2019	2018
Produits	11	€ 6,511	€ 5,965	€ 12,388	€ 11,578
Charges opérationnelles	12	(172)	(179)	(313)	(291)
Dotation aux amortissements	4	(134)	(121)	(258)	(232)
Résultat opérationnel		6,205	5,665	11,817	11,055
Produits des placements		227	104	406	188
Profits (pertes) de change		(16)	199	9	265
Résultat financier net		211	303	415	453
Résultat avant impôt sur le résultat		6,416	5,968	12,232	11,508
Charge d'impôt sur le résultat	9	(1,766)	(2,256)	(4,030)	(3,847)
Résultat net		€ 4,650	€ 3,712	€ 8,202	€ 7,661
Résultat par action, de base et dilué (€/action)	8.2	€ 0.074	€ 0.059	€ 0.131	€ 0.123

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés non audités.

États du résultat global (non audités) (en milliers d'euros)

	Note	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
		2019	2018	2019	2018
Résultat net		€ 4,650	€ 3,712	€ 8,202	€ 7,661
Autres éléments du résultat global (perte)					
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat					
Variation nette latente de la juste valeur de titres négociables, après impôts	5	(470)	(1,414)	(547)	(4,085)
Écarts de conversion		(508)	1,912	449	1,027
Autres éléments du résultat global (perte)		(978)	498	(98)	(3,058)
Total du résultat global		€ 3,672	€ 4,210	€ 8,104	€ 4,603

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés non audités.

Tableaux des flux de trésorerie
(non audités)
(en milliers d'euros)

	Notes	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
		2019	2018	2019	2018
Activités opérationnelles					
Résultat net		€ 4,650	€ 3,712	€ 8,202	€ 7,661
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie :					
Produits financiers provenant du remboursement de la créance fiscale liée à la taxe sur les dividendes		-	(4)	-	(15)
Dotations aux amortissements		134	121	258	232
Écart de conversion		16	(199)	(9)	(265)
Charge d'impôt sur le résultat		1,766	2,256		3,847
Variations des éléments du fonds de roulement sans incidence sur la trésorerie générée par les activités opérationnelles, avant impôts payés	13	(343)	(371)	534	334
Impôts payés		(1,681)	(4)	(3,408)	(1,217)
Trésorerie nette générée par les activités opérationnelles		4,542	5,511	9,607	10,577
Activités de financement					
Dividendes versés	8.3	(12,498)	(9,374)	(12,498)	(9,374)
Impact latent des variations de cours de devises sur la trésorerie		(315)	1,123	322	758
Augmentation / (diminution) de la trésorerie		(8,271)	(2,740)	(2,569)	1,961
Trésorerie au début de la période		31,413	20,181	25,711	15,480
Trésorerie à la fin de la période		€ 23,142	€ 17,441	€ 23,142	€ 17,441

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés non audités.

Tableaux de variation des capitaux propres (non audités) (en milliers d'euros)

	Capital social	Primes d'émission	Réserve de juste valeur	Écarts de conversion	Résultats non distribués	Résultat net de la période	Total des capitaux propres
Solde au							
31 décembre 2018	€ 625	€ 84	€ (1,562)	€ 5,710	€ 23,269	€ 15,723	€ 43,849
Affectation du résultat 2018	-	-	-	-	15,723	(15,723)	-
Solde au 31 décembre 2018 après affectation du résultat	625	84	(1,562)	5,710	38,992	-	43,849
Dividendes (note 8.3)	-	-	-	-	(12,498)	-	(12,498)
Total du résultat global	-	-	(547)	449	-	8,202	8,104
Solde au							
30 juin 2019	€ 625	€ 84	€ (2,109)	€ 6,159	€ 26,494	€ 8,202	€ 39,455

	Capital social	Primes d'émission	Réserve de juste valeur	Écarts de conversion	Résultats non distribués	Résultat net de la période	Total des capitaux propres
Solde au							
31 décembre 2017	€ 625	€ 84	€ 3,819	€ 3,857	€ 13,986	€ 18,657	€ 41,028
Affectation du résultat 2017	-	-	-	-	18,657	(18,657)	-
Solde au 31 décembre 2017 après affectation du résultat	625	84	3,819	3,857	32,643	-	41,028
Dividendes (note 8.3)	-	-	-	-	(9,374)	-	(9,374)
Total du résultat global	-	-	(4,085)	1,027	-	7,661	4,603
Solde au							
30 juin 2018	€ 625	€ 84	€ (266)	€ 4,884	€ 23,269	€ 7,661	€ 36,257

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés non audités.

Notes aux états financiers intermédiaires résumés non audités

(Sauf indication contraire, les montants dans les notes sont en euros et ceux dans les tableaux en milliers d'euros.)

1) Informations générales

EURO Ressources S.A. (« EURO », ou la « Société ») est une société anonyme domiciliée en France métropolitaine, dont le siège social est situé à Paris. EURO est une société cotée en France, qui ne prépare pas d'états financiers consolidés.

Au 30 juin 2019, IAMGOLD France S.A.S. (« IAMGOLD France »), une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD »), détenait approximativement 89,71 % de toutes les actions en circulation d'EURO et 94,25 % des droits de vote d'EURO (note 8.1).

Les principaux actifs de la Société sont une redevance sur la mine d'or Rosebel au Suriname (la « redevance Rosebel »), une redevance relative aux concessions Paul Isnard et des titres négociables. La redevance Rosebel est payable par IAMGOLD. La mine d'or Rosebel est détenue à 95 % et exploitée par IAMGOLD. La redevance relative aux concessions Paul Isnard est une redevance sur la production nette d'affinage sur la production future des concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt les entourant en Guyane française, détenue dans le cadre d'un accord de joint-venture entre Columbus Gold corp. et Nord Gold SE (« Compagnie Minière Montagne d'Or » ou la « JV »).

2) Principales méthodes comptables et présentation

2.1) Déclaration de conformité

Les états financiers intermédiaires résumés non audités (les « états financiers intermédiaires ») d'EURO pour les semestres clos les 30 juin 2019 et 2018 et les deuxièmes trimestres clos à ces dates sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») afin de se conformer aux obligations canadiennes. En France, seul le référentiel comptable français est applicable pour l'établissement de comptes individuels de sociétés cotées.

Les états financiers intermédiaires d'EURO au 30 juin 2019 et pour le deuxième trimestre clos à cette date ont été établis conformément à IAS 34, Information financière intermédiaire, et ne comportent pas toutes les informations requises pour des états financiers annuels. En conséquence, certaines informations normalement incluses dans des états financiers annuels préparés conformément aux IFRS ne figurent pas dans les états financiers intermédiaires, ou ont été résumées. Ces états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, exception faite des titres négociables, qui sont évalués à la juste valeur.

Ces états financiers intermédiaires ont été arrêtés le 8 août 2019 par le conseil d'administration.

2.2) Principes comptables

Ces états financiers intermédiaires, y compris les données comparatives, ont été établis selon des principes comptables et méthodes de calcul identiques à ceux adoptés pour les états financiers annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, sauf pour les nouvelles normes comptables et interprétations entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2019, qui ont été appliquées lors de l'établissement de ces états financiers intermédiaires. Ces nouvelles normes sont résumées ci-après :

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, Contrats de location. Cette norme a pour objectif de faire inscrire tous les contrats de location au bilan des locataires. IFRS 16 impose aux locataires de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et un passif locatif, calculés selon une méthodologie

précise. IFRS 16 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. IFRS 16 impose aux preneurs de comptabiliser au bilan un actif et un passif au titre de la quasi-totalité des contrats de location ainsi que l'amortissement et la charge d'intérêt correspondants. La Société a adopté IFRS 16 pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019. EURO n'a pas conclu de contrat de location et, en conséquence, l'adoption de cette norme est sans incidence.

IFRIC 23, Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat

Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23, Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat. L'interprétation donne des orientations sur la comptabilisation des passifs et actifs fiscaux exigibles et différés dans des circonstances où le traitement fiscal est incertain. Elle est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption de cette norme est sans incidence.

2.3) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers de la Société sont présentés en euros (« € » ou « EUR »).

La monnaie fonctionnelle d'EURO est le dollar américain (« USD »). Elle se détermine en fonction de l'environnement économique dans lequel évolue la Société. Le dollar américain est la devise dans laquelle sont libellées les principales transactions de la Société, comme les redevances et la trésorerie y afférente. Certaines informations supplémentaires sont présentées en dollars américains et en dollars canadiens (CAD) dans ces états financiers.

Les transactions en monnaie étrangère (EUR et CAD) sont converties pour un montant correspondant à leur contre-valeur dans la monnaie fonctionnelle (USD), calculée au cours du jour de la transaction. Les profits/pertes de change découlent de la réévaluation de comptes bancaires et autres comptes du bilan importants libellés en monnaies étrangères, ainsi que de la réévaluation et du paiement des dividendes et de l'impôt sur le résultat à payer. Les profits et pertes de change sont rapportés en résultat. Les profits/pertes de change liés aux passifs d'impôts différés sont inclus dans la charge d'impôt sur le résultat.

Les états financiers en dollars américains sont ensuite convertis en euros comme suit :

- les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture de chacun des bilans ;
- les produits et les charges de chaque transaction significative sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de la transaction concernée ; sinon, le cours moyen de la période est utilisé ;
- lorsqu'un profit ou une perte sur un actif financier à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, l'écart de conversion est également comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ;
- les transactions sur capitaux propres sont converties sur la base du cours de change à la date de la transaction.

Les ajustements de change résultant de la conversion des états financiers dans la monnaie de présentation sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « écarts de conversion ». Le taux de change utilisé pour présenter les bilans en euros était 1 € pour 1,13755 USD au 30 juin 2019 (1 € pour 1,1456 USD au 31 décembre 2018). Le taux de change moyen pour le premier semestre clos le 30 juin 2019 utilisé pour présenter le compte de résultat, l'état du résultat global et le tableau des flux de trésorerie était 1 € pour 1,1311 USD (semestre clos le 30 juin 2018 : 1 € pour 1,2116 USD). Les transactions importantes sont converties selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. L'écart de conversion comptabilisé dans l'état du résultat global s'explique par la fluctuation des taux de change.

3) Gestion du risque financier

EURO est exposée à différents types de risques financiers :

- le risque de marché (principalement le risque de change et de variation du cours de l'or et des titres négociables) ;
- le risque de crédit ; et
- le risque de liquidité.

EURO suit la volatilité des marchés financiers et cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière d'EURO.

3.1) Risque de marché

3.1.1) Risque de variation du cours de l'or

EURO est exposée au risque de variation du cours de l'or. La production de la mine Rosebel devrait s'établir entre 253 000 onces et 274 000 onces en 2019. Il est prévu que la redevance Rosebel apportera à la Société des produits compris entre environ 19,2 millions d'euros et 20,8 millions d'euros (soit entre 22,1 millions de dollars américains et 23,9 millions de dollars américains) en 2019. Ces produits avant impôt sont basés sur un cours de l'or établi à 1 225 dollars américains l'once et sur un taux de change de 1,15 dollar américain pour 1 euro. L'incidence des fluctuations du cours moyen de l'or sur les produits annuels d'EURO, sur la base d'une production estimée de 263 000 onces, se chiffrerait à environ 2,6 millions de dollars américains pour chaque variation de 100 dollars américains l'once. L'incidence d'une fluctuation de 5 % du taux de change moyen sur les produits annuels d'EURO avoisinerait 1,0 million d'euros.

3.1.2) Risque de change

La monnaie fonctionnelle d'EURO est le dollar américain (« USD ») et ses états financiers sont présentés en euros. EURO est exposée à un risque de change découlant de différentes expositions en devises, principalement par rapport à l'euro. La plupart des produits sont initialement libellés dans la monnaie fonctionnelle en dollars américains, tandis que la charge d'impôt est libellée en euros qui n'est pas la monnaie fonctionnelle de la Société. Ainsi, le risque de change le plus important est lié à la charge d'impôt sur le résultat.

Semestre clos le 30 juin 2019					Exposition au risque de change (en %)
(en milliers d'euros)	Total	USD	EUR	CAD	
Produits	€ 12 388	€ 12 388	€ -	€ -	-
Charges opérationnelles	€ 313	€ 121	€ 155	€ 37	61 %
Produits des placements	€ 406	€ 406	€ -	€ -	-
Charge d'impôt sur le résultat	€ 4 030	€ -	€ 4 030	€ -	100 %

3.2) Risque de crédit

EURO est soumise à un risque de concentration de crédit, quasiment 100 % de ses revenus résultant d'une seule source, à savoir la redevance Rosebel. Ces redevances sont versées par la société IAMGOLD, qui exploite la mine Rosebel. La direction considère que compte tenu de la situation financière et de la nature des activités opérationnelles poursuivies d'IAMGOLD, le risque de perte est minime.

3.3) Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver une liquidité appropriée afin de parer aux dépenses futures et à toutes les éventualités possibles. À cet égard, EURO estime que ses revenus opérationnels courants suffisent pour couvrir ses dépenses.

4) Redevances

	31 décembre 2018		Variation	Écarts de conversion		30 juin 2019	
<u>Coûts</u>							
Rosebel ¹	€	13,401	€	-	€	95	€ 13,496
Paul Isnard ²		4,888		-		35	4,923
		18,289		-		130	18,419
<u>Amortissements cumulés</u>							
Rosebel		(9,851)		(258)		(69)	(10,178)
	€	8,438	€	(258)	€	61	€ 8,241

	31 décembre 2017		Variation	Écarts de conversion		31 décembre 2018	
<u>Coûts</u>							
Rosebel ¹	€	12,772	€	-	€	629	€ 13,401
Paul Isnard ²		4,659		-		229	4,888
		17,431		-		858	18,289
<u>Amortissements cumulés</u>							
Rosebel		(8,892)		(505)		(454)	(9,851)
	€	8,539	€	(505)	€	404	€ 8,438

¹ La redevance Rosebel payée chaque trimestre par IAMGOLD, qui porte sur la première tranche de 7 millions d'onces d'or produite par la mine Rosebel, est calculée en fonction de la production d'or de la mine Rosebel et du cours de l'or (« *Afternoon London price* »). Au 30 juin 2019, la mine Rosebel avait produit environ 5,13 millions d'onces d'or, et il restait environ 1,87 million d'onces d'or couvertes par le contrat de redevance Rosebel. Selon les estimations d'IAMGOLD, les réserves prouvées et probables de la mine Rosebel étaient estimées à 3,80 millions d'onces d'or au 31 décembre 2018. Ces réserves ne comprennent pas les réserves liées au dépôt de Saramacca de la mine Rosebel, qui n'entrent pas dans le champ de la définition de la propriété aux termes du contrat de participation. La redevance Rosebel est calculée sur la base de 10 % du cours de l'or supérieur à 300 USD par once pour les minerais tendres et transitionnels, et supérieur à 350 USD par once pour les minerais de roche dure et, dans chaque cas, déduction faite d'une redevance fixe de 2 % de la production versée en nature au gouvernement du Suriname.

² La redevance sur la production nette d'affinage couvre la production future des concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt entourant les concessions en Guyane française. Les revenus de redevance seront calculés en appliquant le pourcentage de la redevance au rendement net de fonderie (« *net smelter return* ») établi à partir des produits des ventes d'or calculés selon le cours mensuel moyen de l'once d'or (en dollars américains) moins les déductions permises selon l'accord. Le pourcentage de redevance sera de 1,8 % sur la première tranche de 2 millions d'onces d'or, et de 0,9 % sur la tranche suivante de 3 millions d'onces d'or.

Les valeurs comptables des actifs relatifs aux redevances de la Société sont revues à chaque clôture afin de déterminer s'il existe un quelconque indice de perte de valeur. Aucun indicateur de ce type n'a été identifié pour les actifs incorporels relatifs à la redevance Rosebel. En ce qui concerne les actifs incorporels relatifs à la redevance Paul Isnard (représentant un montant de 4,2 M € dans les comptes semestriels), certains faits et circonstances représentaient un potentiel indice de perte de valeur au 30 juin 2019.

En janvier 2019, la Commission nationale du débat public (CNDP) en France a désigné deux garants responsables de la participation du public au développement du projet jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur les demandes de permis. Au 30 juin 2019, leurs conclusions n'étaient pas encore finalisées.

Le 23 mai 2019, M. François de Rugy, ancien ministre de la Transition écologique et de la Solidarité, a déclaré, à l'issue de la première réunion du Conseil de défense écologique,

- i) que le projet était incompatible, dans «son état actuel», avec les exigences de protection de l'environnement et
- ii) qu'une proposition de réforme du code minier français aurait lieu d'ici fin 2019.

Le même jour, la Compagnie Minière Montagne d'Or (*la joint venture*) a publié un communiqué de presse dans lequel la société réaffirmait sa volonté de mener un dialogue ouvert et constructif avec toutes les parties prenantes et prenait note de la volonté exprimée par le gouvernement d'accélérer la réforme du code minier. Cette modernisation devrait intégrer les nouvelles exigences environnementales et clarifier le cadre des opérations minières en France.

Les récentes déclarations du gouvernement français concernant le projet Montagne d'Or, à laquelle la redevance Paul Isnard est attachée, créent une incertitude quant à la délivrance des différentes autorisations et permis non encore obtenus et nécessaires au développement du projet, et peuvent ainsi potentiellement affecter les capacités opérationnelles et financières du projet. La non obtention des permis d'exploitation entraînerait la nécessité de déprécier en totalité la valeur nette comptable des actifs relatifs à la redevance Paul Isnard. Les travaux se poursuivent néanmoins à la fois sur la conception du projet et sur le cadre environnemental qui l'entoure.

Dans ces circonstances, la société maintient la même hypothèse que dans le test de dépréciation effectué au 31 décembre 2018. De l'avis de la Société, il est, à ce stade, prématuré de conclure qu'une dépréciation devrait être comptabilisée sur les actifs relatifs à la redevance Paul Isnard. La société continue donc de présumer que les diverses autorisations et permis seront accordés dans des conditions permettant à la joint venture de poursuivre ce projet, bien que le calendrier soit quelque peu incertain. Aucune dépréciation n'a donc été comptabilisée dans les Etats Financiers au 30 juin 2019.

5) Titres négociables

EURO détient des titres négociables dans des sociétés minières présentes sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables. Les investissements en titres négociables sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Au 30 juin 2019, les titres négociables comprenaient 19 095 345 actions de Columbus Gold Corp. (« Columbus ») (11,3 % des actions en circulation ; 12,0 % au 31 décembre 2018) et 3 819 069 actions d'Allegiant Gold Ltd. (« Allegiant ») (6,2 % des actions en circulation ; 6,3 % au 31 décembre 2018).

À la suite de l'approbation d'une entente de répartition par les actionnaires de Columbus le 27 novembre 2017, EURO a reçu, le 30 janvier 2018, une action ordinaire d'Allegiant pour chaque tranche de cinq actions de Columbus détenues. Cette transaction a engendré un gain de 1 699 000 € au premier trimestre 2018, comptabilisé dans les autres éléments du résultat global sur la base de la juste valeur des actions reçues, de 0,68 CAD par action à la date de la transaction.

	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Solde au début de la période	€ 3,017	€ 5,288	€ 3,140	€ 9,644
Juste valeur des titres négociables reçus	-	-	-	1,699
Variations de la juste valeur des titres négociables	(430)	(1,360)	(613)	(7,251)
Écarts de conversion	(35)	278	25	114
Solde à la fin de la période	€ 2,552	€ 4,206	€ 2,552	€ 4,206

Les profits ou les pertes latents liés aux fluctuations des cours des titres négociables sont comptabilisés dans les capitaux propres sous la rubrique « autres éléments du résultat global ».

	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Variation nette latente de la juste valeur de titres négociables, après impôts				
Juste valeur des titres négociables reçus	€ -	€ -	€ -	€ 1,699
Variations de la juste valeur des titres négociables	(430)	(1,360)	(613)	(7,251)
Incidence fiscale	(40)	(54)	66	1,467
	€ (470)	€ (1,414)	€ (547)	€ (4,085)

6) Créances clients

	Note	30 juin 2019	31 décembre 2018
Créances sur IAMGOLD	14	€ 6,406	€ 6,796
Autres créances clients		-	96
		€ 6,406	€ 6,892

7) Trésorerie

	30 juin 2019	31 décembre 2018
Trésorerie ¹	€ 23,142	€ 25,711

¹ 1 % de la trésorerie disponible d'EURO était détenue en euros au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018.

8) Capital social**8.1) Actions ordinaires**

	Nombre d'actions	Valeur nominale par action (en euros par action)	Capital social (en milliers d'euros)	Primes d'émission (en milliers d'euros)
Au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018	62 491 281	€ 0,01	€ 625	€ 84

Droit de vote

En application du paragraphe 2 de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les actions dotées de droits de vote, y compris les actions qui en sont privées. Le nombre de droits de vote est différent du nombre d'actions en circulation du fait de l'attribution automatique d'un double droit de vote aux actionnaires détenant des actions nominatives depuis au moins deux ans (application de l'article L. 225-123 du Code de commerce français).

IAMGOLD France, une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détenait environ 89,71 % de toutes les actions en circulation d'EURO au 30 juin 2019. Selon la réglementation (article L. 233-7 du Code de commerce français), IAMGOLD France a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 septembre 2018, le seuil de 90 % des droits de vote d'EURO. Au 30 juin 2019, IAMGOLD France détenait 56 058 191 actions représentant 112 116 382 droits de vote, soit environ 94,25 % des droits de vote d'EURO. Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

	30 juin 2019	31 décembre 2018
Nombre total d'actions ordinaires de base	62,491,281	62,491,281
Droits de vote double	56,468,416	56,468,416
Nombre total de droits de vote	118,959,697	118,959,697

8.2) Résultat par action**Résultat par action de base**

	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	€ 4,650	€ 3,712	€ 8,202	€ 7,661
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, de base et dilué	62,491,281	62,491,281	62,491,281	62,491,281
Résultat par action de base et dilué attribuable aux détenteurs d'actions	€ 0.074	€ 0.059	€ 0.131	€ 0.123

Résultat par action dilué

Les droits de vote double n'ont pas d'effet dilutif sur le calcul du résultat par action.

8.3) Dividendes

Le montant des dividendes distribuables est basé sur les états financiers annuels établis conformément au référentiel comptable français.

	Semestre clos le 30 juin	
	2019	2018
Dividendes versés le 13 juin 2019 ¹	€ 12,498	€ -
Dividendes versés le 14 juin 2018 ²	-	9,374
	€ 12,498	€ 9,374

¹ L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 22 mai 2019 a approuvé un dividende d'un montant de 12 498 000 € (0,20 € par action), qui a été versé aux actionnaires de la Société le 13 juin 2019.

² L'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2018 a approuvé un dividende d'un montant de 9 374 000 € (0,15 € par action), qui a été versé aux actionnaires de la Société le 14 juin 2018.

9) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat est différente du montant qui aurait été calculé en appliquant le taux de l'impôt sur les sociétés en vigueur en France. En 2019, le taux de l'impôt sur le résultat applicable au résultat avant impôts est de 28 % pour la première tranche de 0,5 million d'euros et de 31 % pour le reliquat. Une cotisation sociale généralisée de 3,3 % s'ajoute au taux d'imposition. En 2018, le taux de l'impôt sur le résultat applicable au résultat avant impôts était de 28 % pour la première tranche de 0,5 million d'euros et de 33 1/3 % pour le reliquat. Une cotisation sociale généralisée de 3,3 % s'ajoute au taux d'imposition.

10) Évaluation de la juste valeur

La hiérarchie des justes valeurs classe selon trois niveaux les données des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données de niveau 1), et au niveau le plus bas les données non observables (données de niveau 3).

- Les données de niveau 1 sont les prix cotés (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les prix cotés inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement (par exemple, déterminées à partir de prix).
- Les données de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Le classement des instruments financiers dans la hiérarchie des justes valeurs reste inchangé depuis le 31 décembre 2018.

10.1) Actifs et passifs évalués à la juste valeur à titre récurrent

Au 30 juin 2019, les actifs ci-après de la Société étaient comptabilisés à la juste valeur comme suit :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres négociables	€ 2 552	-	-	€ 2 552
Trésorerie	€ 23 142	-	-	€ 23 142

10.2) Techniques d'évaluation

Titres négociables

La juste valeur des titres négociables inclus dans le niveau 1 est déterminée selon une approche fondée sur le marché. Le cours de clôture est un prix coté sur le marché qui est le principal marché actif du titre concerné.

11) Produits

	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Redevance découlant de l'exploitation de la mine Rosebel	€ 6,511	€ 5,879	€ 12,465	€ 11,424
Redevances afférentes à des activités d'extraction minière de tiers ¹	-	86	(77)	154
	€ 6,511	€ 5,965	€ 12,388	€ 11,578

¹ Les redevances afférentes à des activités d'extraction minière de tiers en Guyane française ont été surestimées en décembre 2018.

12) Charges opérationnelles

	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Charges administratives	€ 69	€ 51	€ 102	€ 76
Jetons de présence (y compris le prélèvement libératoire)	29	28	54	48
Honoraires des auditeurs	19	25	51	47
Honoraires juridiques	27	33	42	61
Coûts liés à la cotation et à la gestion des titres	28	43	64	74
Intérêts sur le remboursement de la créance fiscale liée à la taxe sur les dividendes	-	(1) ¹	-	(15) ¹
	€ 172	€ 179	€ 313	€ 291

¹ Intérêts financiers provenant du remboursement de la créance fiscale liée à la taxe sur les dividendes.

13) Variations des éléments du fonds de roulement sans incidence sur la trésorerie

	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Variation des créances clients et des autres actifs courants	€ (371)	€ (295)	€ 536	€ 417
Variation des dettes fournisseurs et des autres passifs courants	28	(76)	(2)	(83)
	€ (343)	€ (371)	€ 534	€ 334

14) Transactions avec les parties liées

Les produits des redevances liées à la mine Rosebel durant le deuxième trimestre 2019 étaient de 6 511 000 € (premier semestre 2019 : 12 465 000 €), contre 5 879 000 € durant le deuxième trimestre 2018 (premier semestre 2018 : 11 424 000 €). Au 30 juin 2019, 6 406 000 € restaient à recevoir (31 décembre 2018 : 6 796 000 €) et étaient inclus dans les créances clients.

Au deuxième trimestre 2019, la Société a comptabilisé 19 000 € au titre des honoraires de soutien d'IAMGOLD (premier semestre 2019 : 41 000 €), contre 21 000 € durant le deuxième trimestre 2018 (premier semestre 2018 : 39 000 €). Ces charges sont incluses sous la rubrique des charges administratives dans les charges opérationnelles. Au 30 juin 2019, 10 000 € restaient à payer et étaient inclus dans les dettes fournisseurs et autres passifs courants (31 décembre 2018 : 22 000 €).

15) Provisions pour litiges et contrôles réglementaires

De par leur nature, les passifs éventuels seront déterminés uniquement lors de la survenue ou de l'absence de survenue d'un ou plusieurs événements futurs. L'évaluation des passifs éventuels fait appel au jugement et met en jeu des estimations importantes sur l'issue d'événements futurs.

La Société peut faire l'objet de contrôles par les autorités réglementaires, qui peuvent être complexes et sujets à interprétation. Il peut s'agir de contrôles fiscaux. La Société fait preuve de diligence et exerce un jugement avisé pour interpréter les dispositions des lois et des réglementations en vigueur, ainsi que leur application et leur administration par les autorités réglementaires pour déterminer raisonnablement et verser les montants dus. Le cas échéant, la Société peut être soumise à un examen par les autorités réglementaires et, dans ce contexte, les interprétations de la Société sur les montants dus et versés peuvent donner lieu à des litiges.

Des conseillers juridiques et autres experts évaluent l'issue possible des litiges et des contrôles réglementaires. En conséquence, la Société constitue des provisions au titre des montants qu'elle risque de devoir payer.

Une provision est comptabilisée lorsque (i) la Société a une obligation légale ou implicite envers un tiers résultant d'événements passés, (ii) il est probable que le règlement de cette obligation entraînera une sortie de ressources, et (iii) le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Au 30 juin 2019, la Société n'avait pas constitué de provision au titre de litiges ou de contrôles réglementaires, car la direction estimait que le risque associé était faible. En outre, la Société n'estime pas que les litiges ou les contrôles réglementaires qui n'ont pas fait l'objet d'une provision puissent avoir un impact significatif sur sa situation financière.



**Rapport du commissaire aux comptes
sur l'information financière semestrielle
Premier semestre 2019**

EURO RESSOURCES SA

**Rapport du commissaire aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1^{er} Janvier au 30 juin 2019)



Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle
(Période du 1^{er} Janvier au 30 juin 2019)

Aux Actionnaires
EURO RESSOURCES SA
23 rue du Roule
75001 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société EURO RESSOURCES SA, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude exposée dans la note de l'annexe aux Etats Financiers « Dépréciation des immobilisations incorporelles » concernant la valorisation des actifs incorporels relatifs au projet minier Paul Isnard.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



2019.08.08

11:33:14

+02'00'

Romain Dumont



A Gold Resource
Royalty Company

Attestation des responsables



Je soussigné,

Monsieur Benjamin R. Little, agissant en qualité de Directeur Général de la Société EURO Ressources S.A.,

Atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre clos le 30 juin 2019 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elle est confrontée pour les six mois restants de l'exercice.

Fait le 8 août 2019

Monsieur Benjamin R. Little
Directeur Général